



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des comptes publics

PACP • NUMÉRO 007 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1^{er} avril 2010

—
Président

L'honorable Shawn Murphy

Comité permanent des comptes publics

Le jeudi 1^{er} avril 2010

• (0900)

[Traduction]

Le président (L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.)): Nous allons ouvrir la séance. Il est neuf heures.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à toutes et à tous.

Premièrement, je tiens à préciser qu'on a demandé la tenue d'une séance à huis clos, mais nous tiendrons d'abord nos délibérations en public pour traiter du compte rendu du comité de direction. Ce compte rendu a été distribué, et je vais simplement en faire ressortir les grandes lignes. Il est assez bref.

Le comité de direction a recommandé au comité, concernant le chapitre 8 « L'amélioration de l'efficacité de l'aide — Agence canadienne de développement international »... Vous vous souviendrez que nous avons tenu une séance à ce sujet, mais elle a été très courte à cause de ces votes. Nous n'avons eu que 45 minutes environ. Le comité de direction recommande de tenir une heure supplémentaire d'audience sur ce chapitre pour permettre d'interroger davantage de témoins.

La deuxième recommandation du comité de direction concerne l'examen du Bureau du vérificateur général du Canada par des pairs d'autres pays, examen qui est en cours, comme vous le savez tous, et qui devrait prendre fin en juin. Nous recommandons que le comité tienne une séance à ce sujet. Nous nous attendons à ce que les deux principaux... Il s'agit d'un exercice international. Différents pays y participent, mais les dirigeants sont originaires de l'Australie, et nous envisageons la possibilité de tenir la séance par téléconférence après le dépôt du rapport. Toutefois, puisque le rapport ne sera pas déposé en juin, il est peu probable que cette séance aura lieu avant notre congé. Il est plus vraisemblable qu'elle se tienne en septembre ou en octobre de cette année.

De plus, vous aurez joint au compte rendu du comité de direction un programme provisoire pour les semaines à venir. Il y a d'abord les projets de rapport. À notre retour de congé, nous traitons d'un rapport de rendement, « La sélection des travailleurs étrangers en vertu du programme d'immigration » dont il a été question dans le rapport d'automne 2009 de la vérificatrice générale. Il s'agit de projets de rapport.

Chers collègues, la semaine du 20 est consacrée entièrement au dépôt du rapport du printemps 2010 de la vérificatrice, puis le 22, nous tiendrons une séance publique pour examiner tous ces chapitres. Le 27, nous allons nous pencher sur son budget principal des dépenses, son rapport sur les plans et les priorités, ses rapports ministériels — et nous revenons aux projets de rapport.

À la page suivante, qui nous amène au mois de mai, le 4, nous parlons de l'évaluation de l'efficacité des programmes — deux séances, un projet de rapport. Évidemment, tout cela pourrait changer, selon le déroulement des travaux. Nous allons nous pencher sur les rapports de rendement des ministères de l'Industrie et des

Transports le 13, et c'est tout. Nous n'avons pas de programme provisoire pour juin.

M. Andrew Saxton (North Vancouver, PCC): Monsieur le président, pouvez-vous nous dire quelles séances seraient télévisées?

Le président: Cet aspect ne relève pas de moi. Nous pourrions présenter des demandes.

M. Andrew Saxton: En avez-vous présenté?

Le président: Je fais toujours une demande, monsieur Saxton, pour celle du 22. Cette séance pourrait, selon moi, être télévisée, mais la décision revient au comité. Nous pourrions aussi faire l'examen du budget des dépenses.

D'accord. Avez-vous d'autres questions ou commentaires sur le compte rendu ou le programme proposé?

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): J'aimerais faire un commentaire. Je ne sais pas qui conçoit ces documents, et s'il s'agit d'un format standard, mais je trouve ces documents très difficiles à suivre. Je ne sais pas pourquoi ils doivent être si compliqués, alors que nous pourrions très bien présenter les choses l'une à la suite de l'autre, puis les rayer. Je suis peut-être le seul à éprouver des difficultés, mais je vois cela ailleurs.

M. Terence Young (Oakville, PCC): Si vous regardez la première page, on dit 12, 13. Puis on dit 19, 20, 26, 27. C'est difficile à lire.

Le président: Ce sont des semaines.

M. Terence Young: Alors pourquoi ne pas dire simplement semaine numéro 12? Pourquoi ne pas dire le 13 avril?

Le président: C'est le 12 avril.

M. Bev Shipley: C'est une simple question de logistique.

M. Terence Young: Non, c'est important. Je regarde ces choses et...

M. Andrew Saxton: Monsieur le président, serait-ce possible d'indiquer l'abréviation du mois avant chaque chiffre?

• (0905)

Le président: Je dois encore noter vos commentaires et essayer de tirer les choses au clair.

M. Bev Shipley: C'est simplement un commentaire.

M. Terence Young: Non, je lui demanderais de changer cela, pour que ce soit plus facile à lire.

Le président: Autre chose?

D'accord, le président est prêt à accepter une motion pour l'approbation du compte rendu du comité de direction.

Une voix: J'en fais la proposition.

(La motion est adoptée.) [Voir le *Procès-verbal*]

Le président: D'accord, le comité suspend maintenant ses travaux et se réunit à huis clos. *[La séance se poursuit à huis clos.]*

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>